



ADEUS

Ville de ERSTEIN
Département du Bas-Rhin

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

6.2 ANNEXE SANITAIRE
Assainissement

Dossier approuvé
19 février 2001

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMERATION
STRASBOURGEOISE**
9, Rue Brûlée • B.P. 47R2
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42
e-mail : adeus@adeus.org

Subdivision d'ERSTEIN

P.O.S.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

VILLE D'ERSTEIN

ANNEXES SANITAIRES

Assainissement

1. - GENERALITES

La Ville d'ERSTEIN, chef-lieu d'arrondissement, est rattachée à l'arrondissement de SELESTAT. Située à 20 kilomètres au Sud de STRASBOURG, elle est reliée par les grandes artères routières :

- la route nationale 83 de STRASBOURG à COLMAR, à l'Est,
- la route départementale 426 d'OBERNAI vers le Rhin, qui traverse la ville d'Est en Ouest,
- la route départementale 68 à partir d'ILLKIRCH vers MARCKOLSHEIM, à l'Ouest.

En outre, elle est desservie par la voie ferrée STRASBOURG - BALE, passant à l'Est de la localité.

Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, qui groupe les communes de UTTENHEIM, BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM, LIMERSHEIM, HINDISHEIM, OSTHOUSE, NORDHOUSE et HIPSHEIM, et qui a dans ses attributions l'assainissement de ces agglomérations.

2. - PRINCIPE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT GENERAL ACTUEL

La Ville d'ERSTEIN est dotée d'un réseau d'assainissement dont les premières conduites ont été posées en 1908, pour permettre l'évacuation des eaux superficielles de ruissellement. Un projet d'ensemble, établi en 1965, a permis d'entreprendre l'aménagement d'un réseau d'assainissement général.

Une étude de réaménagement général du réseau de la Ville d'ERSTEIN a été élaborée en juin 1984 par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin et une étude diagnostic en 1992 a débouché sur un programme d'aménagement pluriannuel.

Les travaux projetés dans ces études ont été entièrement réalisés et ont consisté essentiellement en la construction d'un bassin de pollution au Gaensmattel, en le renforcement du débit maintenu à l'aval de cet ouvrage en direction de la station d'épuration et en l'étanchement de réseaux fuyards afin de réduire au seuil de 100 % les eaux claires parasites présentes.

CHOIX DU SYSTEME

Le système retenu, en raison de :

- la grande étendue de l'agglomération et de l'absence d'émissaires autre que l'ILL, d'où la nécessité de transiter les eaux pluviales sur une grande longueur,
- l'existence, au moment de l'établissement du projet d'assainissement général, de collecteurs en place et sur lesquels sont raccordés les immeubles avoisinants,
- la présence de fermes assez nombreuses à l'intérieur de la localité,

est du système **unitaire**, ce qui permet en outre de maintenir la majeure partie des canalisations existantes dans leur conception actuelle, tout en y apportant quelques adaptations nécessaires.

L'ILL partage la Ville d'ERSTEIN en deux zones distinctes :

- à l'ouest de l'ILL : trois collecteurs principaux concentrent les eaux en provenance des quartiers de la gare, du sud-ouest et des lotissements du nord-ouest, vers le centre de l'agglomération. Un collecteur unique amène les eaux vers la station d'épuration en longeant l'ILL,
- à l'est de l'ILL : un collecteur principal concentre les eaux des quartiers de la Bleiche et du Bruhly. Ce collecteur se greffe au nord-est de l'agglomération sur le collecteur de la partie ouest, en direction de la station d'épuration.

De nombreux déversoirs d'orage (douze) en place permettent une décharge dans l'ILL, en cas d'orage, des eaux dépassant le critère de la pluie décennale.

L'objectif de l'étude de 1984 était d'assurer une bonne cohérence entre le réseau et la station d'épuration, en conduisant le débit critique le plus élevé possible jusqu'à cette dernière, en stockant des volumes supplémentaires et en renforçant les capacités d'écoulement.

STATION D'EPURATION

Une station d'épuration, située au nord de la localité rive droite de l'ILL, permet d'épurer les eaux vannes transitées dans le réseau. Cette station est conçue pour près de 20.000 équivalents-habitants en situation actuelle et peut être aménagée, en situation future, pour 24.000 équivalents-habitants.

La présente révision du Plan d'Occupation des Sols consiste en la modification des zones suivantes.

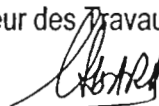
Les dispositions projetées concernant ces zones sont les suivantes :

- **Zone NAX1** : (d'activités de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein au Nord-Ouest d'ERSTEIN)
Cette zone de 60 hectares sera assainie en système séparatif. Les eaux domestiques seront pompées jusqu'au réseau unitaire DN 300 situé sous la route départementale 426 (regard 556a). Les eaux pluviales seront stockées dans un (ou plusieurs) bassins de retenue et évacuées par la conduite existante DN 1000 desservant la zone d'activités d'Erstein-Ouest jusqu'à la Scheer.
Ce projet sera soumis à la loi sur l'eau (dossier d'autorisation).
- **Zone NA6 et NA19** : ces zones, situées en bordure de la rue du Général de Lattre de Tassigny et avenue de la Gare, pourront être raccordées en unitaire sur le réseau :
 - la zone NA19 en unitaire sur la conduite DN 400 existante rue du Général de Lattre de Tassigny
 - la zone NA6 est raccordable en unitaire au réseau existant DN 500 avenue de la Gare (via rue de Benfeld si besoin). Les pointes de débits d'orage devront être stockées dans un bassin de retenue.
- **Zone NA1** : du Mittelfeld d'une superficie de 8 hectares, est raccordable en unitaire au réseau existant rue Victor Schoelcher (par une amorce en DN 800 au regard 1200). Il est nécessaire toutefois de renforcer le réseau existant rue Victor Hugo par une conduite de DN 800 en parallèle sur 140 ml. Il n'est pas possible d'envisager le raccordement de cette zone (ou une partie) par l'avenue de la Gare, dont les réseaux sont saturés.

- **Zone Nax2** : au Nord d'ERSTEIN en bordure du Niederstraessel, destinée à l'implantation d'une grande surface sur près de 3 hectares, sera assainie selon le principe suivant :
 - la toiture et les eaux usées des bâtiments seront raccordés à un réseau à construire (DN 800), qui se raccordera sur la conduite DN 1300 route départementale 288 (coût estimatif 700.000 Francs Hors Taxes)
 - les eaux pluviales du parking seront stockées à l'échelle du projet et vidangées dans le réseau (DN 800 ci-dessus), après prétraitement d'usage, à raison de 25 l/s.
- **Zone NA11** : assainissement unitaire par branchement sur le réseau existant DN 1300 rue du Printemps
- **Zone NAL2** : zone de loisirs (Centre de tir, Club canin, Association de Pêche et de Pisciculture). Les eaux usées domestiques seront collectées dans une bache et refoulées en direction de la rue A. Schweitzer (regard 1255).
- **Zone NA4a, 4b, 4c** : dite de la « Filature » - assainissement sur le mode séparatif :
 - eaux usées domestiques rejetées dans la canalisation rue du Général de Gaulle (DN 600 à 800)
 - eaux pluviales rejetées dans l'ILL après traitement et dossier d'autorisation Loi sur l'EauRemarque : un seul rejet sera imposé à l'aménageur
- **Zone NA18** : unitaire, stockage à l'échelle de la parcelle et régulation à 5 l/s.
- **Zone NA10** : réseau séparatif :
 - eaux usées domestiques à l'aval du déversoir d'orage 792
 - eaux pluviales dans l'ILL après traitement d'usage
- **Zone NA15** : cette zone est raccordable en unitaire sur la rue du lotissement René Cassin (DN 500)
- **Zone NA8** : raccordable en unitaire avec raccordement sur le réseau rue Saint-Pierre ou Saint-Félix
- **Zone NA7** : peut être assainie en unitaire, d'une part par un raccordement rue des Erables (regard 922) et d'autre part rue du Rempart (regard 1146)
- **Zone NA3** : Gaensmaettel - cette zone de 2 hectares, destinée à des équipements publics, est raccordable en unitaire ou séparatif sur le réseau renforcé rue Laure Mutschler en DN 700. La création d'aires de parking importantes nécessitera un rejet des eaux pluviales issu de telle surface dans l'ILL, après prétraitement d'usage
- **Zone NA5** : est raccordable en unitaire sur la rue du Printemps grâce à la voie future C6 (le réseau existant rue de Molsheim est saturé)
- **Zone NA17** : est raccordable en unitaire sur la rue Laure Mutschler (DN 700 et 800) aux regards 1056 et 1055
- **Zone Nax3** : cette zone, à caractère de zone d'activité, est raccordable en système séparatif :
 - les eaux usées domestiques et industrielles dans le réseau qui rejoint la station d'épuration (à l'aval du déversoir d'orage 860 si possible)
 - les eaux pluviales dans l'ILL après prétraitement et procédure Loi sur l'Eau
- **Zone NAL6 et 7** : raccordable en unitaire sur le réseau existant qui les traverse

- **Zone NAL1** : les eaux usées, issues de cette zone, seront conduites sur le réseau rue Schlosstichel
- **Station d'épuration** : sa capacité nominale de 19.400 équivalents-habitants devra être portée à près de 30.000 habitants, compte tenu du Plan d'Occupation des Sols.
L'extension de la station nécessitera une superficie supplémentaire de un hectare, afin de construire un prétraitement complémentaire, ainsi que des bassins d'aération et clarificateur.
Pour ce faire, la parcelle n° 25 sera réservée à hauteur de un hectare.

L'Ingénieur des Travaux Publics



A.CASSARD.